



CHARTRE

Préambule

Le Théâtre des Flambards existe depuis 2009 dans le cadre d'une association régie par la loi de 1901 ayant pour buts, entre autres (cf. statuts) :

- produire, diffuser et organiser des spectacles vivants,
- proposer des stages, ateliers, etc.

École de théâtre Les Coulisses

L'école de théâtre se distingue d'un atelier, par la mise en place d'un projet pédagogique écrit, approuvé par le Conseil d'Administration et déposé auprès de la ville de Fougères.

La Ville de Fougères reconnaît Les Coulisses comme école d'éducation populaire notamment en versant chaque année une subvention spécifique calculée forfaitairement par élève (enfants et adolescents).

Chaque participant de l'École Les Coulisses est le maillon d'une seule et même grande chaîne.

Il observe et suit certains codes de fonctionnement indispensables à la cohésion et l'équilibre de l'école.

La formation s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté indissociable des valeurs cultivées au sein du Théâtre des Flambards.

Cette charte s'adresse à toutes les personnes qui interviennent au sein de l'école Les Coulisses : élèves, parents, animateurs, bénévoles.

**« Nos élèves ne sont pas des conteneurs passifs que nous devons remplir
mais des torches puissantes que l'on doit embraser »**

A. Einstein

Les engagements à respecter

1. Tous les participants s'engagent à respecter les valeurs cultivées au sein du Théâtre des Flambards : respect, bienveillance, politesse, tolérance, esprit d'équipe, équité, humilité et persévérance.
2. La ponctualité et l'assiduité sont nécessaires au bon fonctionnement des ateliers. Il est demandé aux familles et aux participants de toujours prévenir lors d'une absence par respect pour les autres élèves et pour l'animateur.
3. Le participant qui s'est engagé, sauf évènement non-prévisible, va jusqu'au bout de l'année et participe au spectacle du mois de juin dont la date est communiquée au moins 4 mois à l'avance. Une défection en cours d'année pénalise toujours les autres élèves dans le travail théâtral mis en place.
4. L'usage des téléphones portables est interdit pendant la durée du cours.
5. Les locaux, le matériel et les costumes mis à disposition doivent être respectés et tenus propres.
6. Une tenue ample, souple, adaptée, est nécessaire pour faciliter les exercices théâtraux.

Date

NOM – Prénom et/ou Responsable Légal

Signature(s)